Honoraire de location TTC

Honoraire d'entremise et de négociation	: 1% du loyer annuel brut (charge bailleur)
Honoraire afférents à la visite du preneur, constitution du dossier et à la rédaction du bail	: 7% du loyer annuel brut (bailleur 50%/preneur 50%):
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	: 4% du loyer annuel brut (bailleur 50%/preneur 50%):
Honoraire de gestion	: 8% du loyer brut charge bailleur

Honoraires de transactions TTC sur prix de vente :

(Montant maximum perçu)

inférieur à 30 000€	:	3000€
de 30 001€ à 60 000€	:	+ 6%
de 60 001€ à 200 000€	:	+ 5%
supérieur à 200 000€	:	+ 3%

Les tranches sont cumulatives

Honoraires syndic : honoraire de gestion courante de 80 € à 250 € du lot principal H.T. selon le nombre de lots et la complexité de l'ensemble immobilier à gérer. (avec un minimum de 1200€)

HONORAIRES DE PRESTATIONS DE SERVICES HORS CONTRAT DE SYNDIC

Délivrance de documents :

Carnet d'entretien	:	30.00€ TTC
Règlement de copropriété	:	60.00€ TTC
Procès-verbaux d'assemblée générale, à l'unité	:	30.00€ TTC
Questionnaire ALUR avant contrat	:	90.00€TTC